

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Galmard, 24 décembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 1 p. (424r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Galmard, 24 décembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46098>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 décembre 1872](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Galmard, Ch.](#)

Lieu de destination La Loupe (Eure-et-Loir)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Galmard que les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire ont suffisamment de voyageurs de commerce et qu'il ne peut utiliser ses services.

Notes Lieu de rédaction : Guise d'après le texte de la lettre de Godin à monsieur Rhein du 24 décembre 1872.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La date de rédaction de la lettre, le 24 décembre 1872, est manuscrite à la mine de plomb au bas du folio.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Monsieur Galvaud,

J'ai en ce moment le nombre de voyageurs qui m'est nécessaire, je ne puis donc donner pour l'instant d'autre suite aux propositions qui ont eu lieu entre nous. Peut-être pourrions-nous, si cela vous convient, les reprendre plus tard, si une occasion favorable se présente.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités.

24 2^e 72

Galvaud